

Procès-verbal de soutenance (BP - MS1 - MS2 - MAES - PG)

(voir au verso les références réglementaires)

Type de travail Mémoire Mémoire professionnel Travail de certification de programme

Cycle d'études Bachelor Master Master of Advanced Studies

Etudiant-e(s)

N° Nom Prénom

N° Nom Prénom

Titre du travail

.....
.....

Note (entourer)

6	5.5	5	4.5	4	3	2	1	0
---	-----	---	-----	---	---	---	---	---

Commentaire

.....
.....
.....

Pas de diffusion publique (protection des données personnelles, du droit à l'image ou du droit d'auteur)

Directeur/trice(s)

Nom et prénom Signature

Nom et prénom Signature

Jury

Nom et prénom Signature

Nom et prénom Signature

Lieu, date

.....

Procès-verbal de soutenance – Références réglementaires

Échelles de notes

Formations à l'enseignement et formations postgrades

RAS, art 23; RBP, RMS1, RMS2, RMES, art. 20 :

Echelle de notes

1 Les prestations faisant l'objet d'une évaluation certificative reçoivent une note selon l'échelle de 1 à 6, par demi-points. La note 1 correspond à l'absence de maîtrise, la note 4 à un niveau de maîtrise passable et la note 6 à un excellent niveau de maîtrise.

2 La note 0 est réservée aux cas de fraude ou de plagiat.

Voir aussi

Les [règlements d'études](#), [plans d'études](#) et [documents](#) propres à chaque programme de formation en ce qui concerne les objectifs et exigences spécifiques du mémoire ou du travail de certification de programme.

Les [directives 05_05](#) sur les évaluations certificatives et [05_08](#) sur les mémoires de diplôme.